

AVIS PUBLIC

Ville-Marie

Montréal 

DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 21 avril 2008, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de démolition et un projet de remplacement relatifs au bâtiment vacant portant les numéros 990, boulevard De Maisonneuve Ouest, et 1475, rue Metcalfe.

Le projet de remplacement prévoit la construction d'un hôtel de 14 étages, avec mezzanine, comprenant 130 chambres aux étages et un restaurant au rez-de-chaussée, de même que 31 unités de stationnement au sous-sol accessibles par la ruelle adjacente.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de madame Susan McKercher
secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal

Arrondissement de Ville-Marie
888, boul. De Maisonneuve Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2L 4S8.

Montréal, le 4 avril 2008.

Susan McKercher
Secrétaire d'arrondissement